



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de LE MUY**

Séance du lundi 30 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le trente septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 20 septembre 2019.

PRESENTS :

Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGNONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Monsieur Bernard CHARDES, Madame Françoise CHAVE, Madame Catherine JOYEUX, Monsieur Edouard BARRE, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL, Monsieur Fabien GEORGES, Monsieur Gil OLIVIER, Monsieur Mario FOGLIA, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Christine MOROGE, Monsieur Claude FORTASS, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Françoise LEGRAIEN donne procuration à Madame Françoise CHAVE, Monsieur Calogero PICCADACI donne procuration à Monsieur André POPOT, Madame Lina CIAPPARA donne procuration à Monsieur Mario FOGLIA, Madame Nadia GONCALVES donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT donne procuration à Madame Christine MOROGE, Monsieur Jérôme AMBROSINO donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO

ABSENTS :

Madame Céline RONDEAU, Madame Liliane JOLY, Monsieur Christian ALDEGUER

Monsieur Jean BERTRAND est nommé(e) Secrétaire de Séance.

**2019 - 82 MOTION D'OPPOSITION A LA FERMETURE DU CENTRE
DES FINANCES PUBLIQUES DU MUY**

Le Maire,

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a engagé une démarche visant à réorganiser l'ensemble de son réseau territorial et de ses implantations sous l'autorité du ministre de l'action et des comptes publics.

Cette démarche se traduit par :

- *des suppressions de trésoreries de proximité, qui seraient renommées « services de gestion comptable »,*

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20190930-DB2019-82-DE
Date de télétransmission : 02/10/2019
Date de réception préfecture : 02/10/2019

- *la mise en place de conseillers comptables,*
- *la réduction du nombre et le regroupement de services des impôts des particuliers (SIP), de services des impôts des entreprises (SIE), de services de la publicité foncière, (SPF) et d'autres services plus spécialisés (les services locaux de contrôle fiscal par exemple),*
- *des transferts de services de grandes villes*

Le gouvernement entend mettre en place au travers des « Maisons France service », un service de proximité. La municipalité s'oppose fermement à cette vision qui n'aura que pour seule conséquence d'opérer un transfert de charges aux collectivités locales et en l'espèce via la MSAP financée pour partie par la ville du Muy. Si la MSAP du Muy répond pleinement aujourd'hui aux besoins de proximité de la population notamment face à la révolution numérique, elle n'a pas vocation à se substituer aux services de l'Etat et ne dispose pas des compétences requises.

Le regroupement des centres des finances publiques pressenti sur la commune de Draguignan à l'horizon 2023 aura pour effet de réduire substantiellement le lien de proximité qui unit nos usagers muyois aux trésoreries, à l'heure où les difficultés sociales et financières sont de plus en plus avérées ce qui limite les capacités de transport de nos administrés. Si la numérisation est une avancée nécessaire elle ne saurait se substituer intégralement aux services assumés par les personnels de la Trésorerie du Muy, déshumanisation excessive que nous réprouvons.

Nous voyons dans cette réorganisation une baisse inéluctable de la qualité du service public et de la proximité motivées exclusivement par des objectifs de réduction des dépenses publiques dont les causes ne sont aucunement imputables aux collectivités locales et à leurs usagers mais très majoritairement à l'Etat lui-même.

La commune du Muy apprécie également tout particulièrement la fonction de conseil du Trésorier et la réactivité administrative qu'il permet de par la proximité de son personnel réduit déjà à ce jour à sa portion congrue.

La Commune du Muy a toujours été aux côtés de la Trésorerie du Muy notamment en mettant à disposition et ce il y a déjà 18 ans, les 510 m² de locaux de la Rue Grande acquis plus de 570 000 € à la SAIEM de construction de Draguignan ainsi qu'un logement de fonction depuis vendu. Plusieurs investissements ont été réalisés notamment dernièrement de climatisation ou de clôture.

Le Conseil municipal demande à la DGFIP le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité.

En conséquence, il demande que le Centre des finances publiques du Muy soit maintenu, pérennisé et renforcé afin d'exercer dans de bonnes conditions ses missions au profit de nos usagers muyois et qui pourrait desservir les communes de l'Arc Sud et membres de DPVa Vidauban, Les Arcs sur Argens, La Motte.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Adopte la présente motion.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 1^{er} Octobre 2019

<i>Contrôle de Légalité</i>

<i>Affichage</i>

Le Maire,

Liliane

Liliane BOYER



Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20190930-DB2019-82-DE
Date de télétransmission : 02/10/2019
Date de réception préfecture : 02/10/2019

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20190930-DB2019-82-DE
Date de télétransmission : 02/10/2019
Date de réception préfecture : 02/10/2019